

Le Ministre de l'Education nationale, dans ses vœux aux enseignants, dit reconnaître leur professionnalisme, il leur assure de son soutien et de sa confiance mais dans les faits, force est de constater que ce gouvernement maltraite l'école et ses enseignants !

Comment, avec moins de places offertes au concours de professeurs des écoles, avec le recrutement de contractuels et avec une dotation proche du zéro dans bon nombre d'académies prétendre à une politique volontariste en faveur de l'école publique ?

D'autre part, des mesures insidieuses qui n'ont de cesse de déstabiliser l'école, se multiplient.

Le décret permettant une remise en cause des **rythmes scolaires**, même s'il a pu répondre à un certain nombre d'insatisfactions par rapport au dispositif précédent, a ravivé les tensions dans les écoles et a multiplié les disparités ainsi que les inégalités dans les conditions d'exercice d'une commune à l'autre. L'école sort de son cadre national.

La suppression des **contrats aidés**, notamment ceux attribués à l'aide à la direction, constitue une lourde perte pour un bon fonctionnement des écoles. Le dédoublement des CP et maintenant des CE1, avec des moyens constants va rendre la gestion de la **carte scolaire** insoutenable en bien des endroits du département. Si les réductions d'effectifs sont d'évidence un levier important pour aider les élèves dans leurs apprentissages, alors il faut l'appliquer partout, dans toutes les classes, du cycle 1 au cycle 3.

Des discours largement médiatisés autour d'études internationales, comme PIRLS, pointent les insuffisances de notre système éducatif mais les réponses apportées comme **la dictée** pour travailler la compréhension, sont décalées et toxiques car elles laissent croire que « rien de bien ne se faisait jusque-là ».

La création du **Conseil scientifique de l'éducation** accorde une large place aux neurosciences au détriment des sciences de l'éducation qui sont sous-représentées. Cela laisse présager une atteinte à notre liberté pédagogique et une remise en cause de l'expertise des enseignants. Dans ce contexte, le SNUipp s'inquiète de la mise en place des **Assises de la Maternelle** qui ne doivent pas être l'occasion de remettre en cause les programmes de 2016 alors qu'ils ont été accueillis favorablement par les enseignants de maternelle.

Concernant les opérations du **mouvement**, nous avons réussi au cours des années à dessiner des règles plutôt favorables, qui ont permis de distribuer des postes au plus près des vœux des collègues même si la troisième phase nous paraît être la plus "injuste". En effet, pour le SNUipp, elle place les représentants syndicaux dans une posture difficile car ils doivent assumer le fait de distribuer de façon aléatoire les derniers postes en fonction de vœux géographiques, notamment pour les collègues en début de carrière.

En conséquence, nous demandons que soit expérimenté soit le **choix en direct**, soit la

possibilité pour les collègues d'envoyer des vœux précis, sur une liste de postes qui pourrait être communiquée même tardivement, dans les 3 à 5 jours précédant la commission. Ce serait un gain de temps et d'efficacité à la fois pour les services administratifs et les délégués du personnel et le gage d'une meilleure satisfaction des enseignants.

Concernant les **promotions**, depuis de nombreuses années, le SNUipp revendique et mène des actions, avec les personnels de la Fonction publique, pour une revalorisation de nos métiers, de nos salaires et de nos carrières.

Si le PPCR est loin de répondre à l'ensemble des aspirations et revendications des personnels, certaines mesures représentent des avancées importantes pour les personnels. L'avancement à rythme unique dans la classe normale est presque effectif : les deux moments de «réduction d'ancienneté» induisent une différenciation d'un an chacun. Cette disposition est un premier pas.

Le SNUipp continue cependant de revendiquer un **déroulement de carrière** pour tous au rythme le plus favorable, sans obstacle de grade. Suite aux rendez-vous de carrière, l'accélération en classe normale ne prend plus en compte, l'ancienneté de service et ne reposera que sur l'avis de l'IEN, ce que nous dénonçons. Nous revendiquons d'avoir, à l'image de la plupart des autres corps de la Fonction publique de l'État, une déconnexion complète entre évaluation et déroulement de carrière. La garantie d'une carrière sur deux grades doit être effective dès maintenant pour les personnels proches de la retraite, dans l'objectif que tous atteignent l'indice terminal de la hors-classe avant de partir en retraite.

Quant à l'instauration d'une **classe exceptionnelle**, si ce débouché de carrière répond à l'allongement de la durée d'activité et donc de durée de carrière, le fait qu'elle ne soit réservée qu'à un nombre trop restreint de personnels, n'est pas acceptable. Le SNUipp dénonce les modalités définies et les volumes prévus pour y accéder. Ceux-ci, calqués sur les pratiques managériales en vogue dans l'administration, sont inadaptées à la structure des corps enseignants et sont de nature à diviser nos professions et, en l'état, ne permettront pas à tous d'atteindre ce grade avant leur départ à la retraite. Les fonctions reconnues engendreront inévitablement des inégalités entre les femmes et les hommes, entre les niveaux d'enseignement, ce que notre ministère reconnaît lui-même. Le SNUipp tient à rappeler sa revendication d'une carrière parcourue par tous les personnels à un rythme commun sans obstacle de grade. Dans cet objectif, nous rappelons que le barème national qui sera mis en place pour l'accès à la classe exceptionnelle devra permettre la rotation des promotions afin que le plus grand nombre de collègues puisse bénéficier de ce débouché avant le départ en retraite.

Par ailleurs, l'effectivité du parcours en deux grades et l'égalité femmes/hommes doivent être garanties.

Notons que pour les **avancements accélérés**, les textes prévoient que les 30% des plus forts barèmes bénéficient d'une promotion. Or après calcul, il s'avère que dans notre département :

- pour le passage du 6ème au 7ème échelon, 29,29% des promouvables ont été promus (29/99)
- pour le passage du 8ème au 9ème échelon, 29,41% des promouvables ont été promus (40/136)

Nous revendiquons donc que chaque contingent soit augmenté d'une unité.

La création du **CAPPEI** instaure de nouvelles modalités de formation des enseignants spécialisés. Il en découle la nécessité d'octroyer aux enseignants titulaires des CAPA-SH des équivalences entre anciennes options et nouveaux parcours de formation CAPPEI, tels que

préconisés par la circulaire ministérielle instaurant le CAPPEI. Des priorités d'accès aux postes d'enseignants spécialisés doivent être établis afin de garantir la reconnaissance de la formation spécialisée et la qualité des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Loin des revirements permanents et des injonctions sans cesse renouvelées, c'est bien de sérénité, de temps long et d'une formation la hauteur des enjeux dont ont besoin les enseignants pour mieux faire réussir tous leurs élèves. La culture de l'évaluation prisée par notre ministre ne sert à rien si les réponses apportées ne correspondent en rien aux besoins réels de l'école.

Pour que l'année 2018 soit bonne, le SNUipp souhaite donc pour l'école, ses personnels et ses élèves des moyens à la hauteur des besoins et des enjeux de notre société. C'est ce à quoi notre organisation syndicale continuera à s'employer et à revendiquer.

Les élues à la CAPD,
Régine DUMAS et Claire BARBAT



Pour défendre nos droits ...

Rejoignez le SNUipp

**Premier syndicat
du
premier degré**

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr